



Conseil de la Ville

Règlement RV-2020-20-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par la création de la zone H0242 à même une partie de la zone H0241 tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en Annexe A.

2. Grille des spécifications applicable à la zone H0242

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone H0242 jointe au présent règlement en Annexe B.

Adopté le 22 février 2021

(Signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1er AVRIL 2021